



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Table des matières

Page suivante

Ce document fait suite à la consultation lancée le 12 février 1999 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Rémy Trudel, en vue de faciliter l'élaboration d'une position québécoise concernant les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire.

Cette synthèse a été préparée par la Direction des politiques commerciales de ce ministère à partir des 23 mémoires reçus de la part des intervenants suivants :

- ◆ Agropur, coopérative agroalimentaire
- ◆ Aliments Carrière inc.
- ◆ Association coopérative d'économie familiale de Québec
- ◆ Association des détaillants en alimentation du Québec
- ◆ Association des embouteilleurs d'eau du Québec
- ◆ Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec
- ◆ Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec
- ◆ Association québécoise de la distribution de fruits et légumes
- ◆ Collectif régional en formation agricole du Centre-du-Québec
- ◆ Conseil de l'industrie laitière du Québec
- ◆ Coopérative fédérée de Québec
- ◆ Fédération de l'UPA de Lanaudière
- ◆ Fédération de la relève agricole du Québec
- ◆ Fédération des producteurs de lait du Québec
- ◆ Fédération des producteurs de volailles du Québec
- ◆ Groupe Lactel
- ◆ Les Serres du St-Laurent inc.
- ◆ Mme Solange Lemay
- ◆ Ordre des agronomes du Québec
- ◆ Ordre des médecins vétérinaires du Québec

- ◆ Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec
- ◆ Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- ◆ Union des producteurs agricoles.

La synthèse se veut un résumé des points de vue exprimés dans les mémoires. Elle vise avant tout à refléter les préoccupations telles qu'elles ont été exprimées.

| [Page d'accueil - Conférence](#) | | [Page d'accueil - Économie](#) | | [Accords commerciaux](#) |



© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Table des matières

[Avant-propos](#)

[Résumé](#)

[Préambule](#)

[1- Soutien interne](#)

[2- Accès aux marchés](#)

[3- Environnement](#)

[4- Entreprises commerciales d'État](#)

[5- Subventions à l'exportation](#)

[6- Normes sanitaires et phytosanitaires](#)

[7- Autres sujets](#)

[| Page d'accueil - Conférence |](#) | [| Page d'accueil - Économie |](#) | [| Accords commerciaux |](#)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Résumé

Table des matières

Page précédente

Page suivante

Le présent texte constitue un résumé de la synthèse des mémoires reçus à la suite de la consultation lancée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le 12 février 1999, en vue de faciliter l'élaboration d'une position québécoise concernant les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire.

D'entrée de jeu, les organismes consultés reconnaissent que la mondialisation est un phénomène irréversible et qu'il faut porter une attention particulière à ses conditions de réalisation. Les intervenants sont conscients que la capacité concurrentielle des entreprises agricoles est liée à la compétence des entrepreneurs et qu'à terme, la croissance et le développement des entreprises passeront par l'exportation.

Les mémoires ont également présenté des opinions quant à la portée et à la conduite de ces négociations. Certains intervenants sont d'avis que le Canada devrait militer pour que les négociations agricoles se tiennent dans le cadre de négociations globales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). D'autres estiment que le Canada doit tenter d'obtenir un accord reflétant l'équité et la réciprocité en assurant l'élaboration de règles précises et exécutoires relatives aux engagements des pays, afin d'éviter les disparités des niveaux d'engagement.



Soutien interne

Tous conviennent que les gouvernements doivent soutenir l'agriculture. Certains affirment qu'il faut maintenir le niveau actuel de soutien, alors que la majorité suggère une diminution. La plupart mentionne

également que les agriculteurs doivent bénéficier d'un soutien équitable, c'est-à-dire d'un soutien équivalant à celui offert aux agriculteurs des autres pays.

La nécessité de rendre les définitions et les règles régissant les programmes de soutien interne plus claires et équitables a été soulevée à plusieurs reprises. Dans la majorité des mémoires présentés, on suggère de réduire fortement et même d'éliminer les programmes de la catégorie ambrée, donc ceux inclus dans la mesure globale de soutien (MGS), sur une période transitoire. Par ailleurs, on mentionne qu'il faut définir ce qu'est une période de crise et mettre sur pied un mécanisme pouvant agir en un tel moment.

Accès aux marchés

De façon générale, les mémoires soutiennent que l'un des objectifs fondamentaux de l'accès aux marchés consiste à faire en sorte que les exportations agricoles bénéficient du meilleur accès, tout en prenant en compte la nécessité de protéger les intérêts nationaux et les structures de mise en marché ordonnées. Certains croient que pour maintenir le système de mise en marché collective, le Canada devrait être intraitable concernant les pressions qui seront exercées par certains pays pour réduire les tarifs hors contingents tarifaires.

Plusieurs mémoires soulèvent la question des accès minimums aux marchés étrangers. De nombreux intervenants croient que tous les pays devraient s'engager à réellement offrir les 5 % d'accès minimum prévus à l'accord actuel. Des intervenants réclament une uniformisation des règles et de l'administration des contingents afin de faire en sorte que le niveau d'accès minimal soit réellement réalisable.

Le principe devant guider la position canadienne est la réciprocité proportionnelle au marché. On suggère que pour les céréales, les oléagineux, le porc et leurs produits, le Canada tente d'obtenir des mesures

accordant une parité d'accès pour les produits qui se concurrencent dans les marchés d'exportation. On devrait également mettre en place des mesures garantissant l'égalité d'accès aux formes non transformées et transformées d'un produit.

Plusieurs recommandations spécifiques se rapportent aux tarifs. En général, les intervenants semblent en faveur du maintien des tarifs. Certains sont en faveur d'une diminution de façon très ordonnée. D'autres souhaitent maintenir les équivalents tarifaires à leur niveau actuel ou encore croient que les équivalents tarifaires ne devraient pas être réduits avant que ne soient réglés les problèmes d'accès minimum et de subventions aux exportations.

Le nivellement des pics tarifaires est perçu comme étant inéquitable pour les pays ayant des tarifs élevés. Par contre, on recommande que le nivellement des pics se fasse sur une période transitoire.

Environnement

Les mémoires reconnaissent l'importance d'aborder les mesures visant la question environnementale. Le Canada devrait veiller à ce que le Comité du commerce et de l'environnement devienne un comité permanent de l'OMC et que les dispositions commerciales des accords internationaux sur l'environnement soient soumises aux disciplines de l'OMC.

On doit s'assurer que les échanges commerciaux sont encadrés de manière à respecter l'environnement et la capacité de produire pour les générations futures. Il faudrait éviter d'introduire des barrières commerciales déguisées qui ne profiteraient ni au commerce international ni à l'environnement.

Entreprises commerciales d'État

Les intervenants croient que ce n'est pas le statut des entreprises commerciales d'État (ECE) qui devrait être contestable, mais plutôt les gestes qu'elles posent s'ils ont des effets de distorsion sur les marchés. Plusieurs croient qu'il faudrait étendre le débat à la question du pouvoir de l'ensemble des monopoles et des oligopoles, puisque les distorsions de marché ne proviennent pas seulement du secteur public mais également du secteur privé.

Le Québec doit aussi défendre le maintien des entreprises commerciales d'État et des offices de commercialisation soutenus par les producteurs. Enfin, certains soulignent que le libre marché devrait avoir préséance et être l'outil permettant le positionnement sur les scènes locale et internationale.

Subventions à l'exportation

Il semble y avoir consensus concernant les subventions à l'exportation. Les intervenants reconnaissent que ces subventions causent des distorsions importantes sur les marchés et, en conséquence, ils en privilégient l'élimination complète sur une période transitoire.

Une autre préoccupation soulevée est celle de l'équité des aides obtenues. On souligne l'importance, pour la compétitivité de l'agriculture québécoise sur les marchés étrangers, que les producteurs bénéficient d'un niveau d'aide équivalant à celui des autres pays.

Normes sanitaires et phytosanitaires

Tous reconnaissent que les normes sanitaires et phytosanitaires peuvent devenir des barrières non

tarifaires et qu'elles doivent être fondées sur des données scientifiques. On mentionne également que plusieurs pays utilisent ces mesures pour faire obstacle au commerce et que le Canada doit reconnaître que l'élimination de cette forme de barrières exige une priorité aussi grande que l'élimination des tarifs.

Certains demandent d'intégrer le principe de priorité de la protection de la santé humaine, de la santé animale et de la préservation des végétaux sur la liberté de commerce dans l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Concernant les organismes génétiquement modifiés (OGM), certains demandent qu'on adopte des mesures qui garantiront que la science constitue la base sur laquelle les pays évaluent le caractère acceptable des produits OGM et que les exigences relatives à l'étiquetage ne constituent pas une barrière non tarifaire au commerce.

| [Table des matières](#) | | [Accueil - Conférence](#) | | [Économie](#) | | [Accords commerciaux](#) |



© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Préambule

[Table des matières](#)

[Page précédente](#)

[Page suivante](#)

Ce texte se veut une synthèse des mémoires des 23 organismes qui ont répondu à l'appel de mémoires lancé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Rémy Trudel. Le document d'appui, préparé afin d'aider les intervenants et intervenantes à rédiger leur mémoire, était axé sur les six grands sujets qui seront abordés durant les prochaines négociations, soit le soutien interne, l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation, l'environnement, les entreprises commerciales d'État et les normes sanitaires et phytosanitaires.

Un examen des mémoires reçus permet de constater que les six sujets abordés dans le document d'appui ont soulevé de nombreux commentaires de la part des intervenants. Par conséquent, la synthèse reprend ces six points, auxquels s'ajoute une dernière section présentant les autres préoccupations exprimées.

D'entrée de jeu, les organismes consultés reconnaissent que la mondialisation est un phénomène irréversible, mais qu'il ne faut pas confondre cette irréversibilité avec les conditions dans lesquelles elle se réalise, notamment la déréglementation qui tend à l'accompagner. Plusieurs croient que le concept de la planification de la production doit se mondialiser. Ceci permettrait de maintenir des secteurs de production vigoureux et de meilleurs prix à l'échelle mondiale, ce qui pourrait faciliter la croissance des pays en voie de développement.

Les intervenants sont conscients que la capacité concurrentielle des entreprises agricoles est liée à la compétence des entrepreneurs et qu'à moyen terme, la croissance et le développement des entreprises passeront par l'exportation. De plus, cette capacité concurrentielle peut être affectée par les contraintes réglementaires, les taxes et les contrôles à l'importation.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

1- Soutien interne

Table des matières

Page précédente

Page suivante

Tous conviennent que les gouvernements doivent soutenir l'agriculture. Certains affirment qu'il faut maintenir le niveau actuel de soutien, alors que la majorité suggère une diminution. La plupart mentionne également que les agriculteurs doivent bénéficier d'un soutien équitable, c'est-à-dire d'un soutien équivalant à celui offert aux agriculteurs des autres pays.

La nécessité de rendre les définitions et les règles régissant les programmes de soutien interne plus claires et équitables a été mentionnée à plusieurs reprises. À cet effet, on souligne principalement l'élimination des considérations spéciales appliquées aux programmes bleus et la nécessité de définir plus clairement les programmes verts, surtout en ce qui a trait à l'assurance-récolte et aux programmes de soutien aux revenus, afin qu'ils répondent aux critères de la catégorie verte.

On mentionne également qu'il faut exempter de manière permanente les programmes verts de toute action en compensation et qu'il faut établir, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un système de détermination préliminaire du statut vert d'un programme national particulier. À titre d'exemple, on demande que les programmes d'aide à l'établissement pour la relève appartiennent à la catégorie verte.

Comme nous le savons, l'Accord sur l'agriculture de l'OMC définit un indicateur du soutien accordé au secteur agroalimentaire, la mesure globale de soutien (MGS). Cet indicateur prend en compte uniquement les mesures ambrées. Les programmes des catégories bleue et verte ne sont pas inclus dans le calcul de la MGS.

En matière de mesure globale de soutien, on a souligné l'importance d'atteindre une plus grande discipline régissant le soutien national. De plus, il faut tenter d'obtenir l'imposition d'une limite en ce qui a trait au soutien national global, dont les programmes des catégories ambrée,

bleue et verte, évalués en tant que pourcentage de la valeur de la production, afin de veiller à ce que les réductions au niveau du soutien de la catégorie ambrée ne soient pas simplement compensées par une augmentation du soutien dans les autres catégories. On suggère que la portion de la MGS non utilisée d'une année ne puisse pas être reportée l'année subséquente.

Quant à savoir si le calcul de la MGS doit se faire de manière globale ou par type de produit, les avis sont partagés. Certains soutiennent que le calcul de manière globale permet plus de souplesse, particulièrement en période de crise. D'autres affirment qu'un calcul par produit est plus équitable et transparent.

Enfin, on souligne qu'il faut veiller à ce que le calcul de la MGS reflète l'application de l'écart entre le niveau de soutien du prix national et le prix international. On suggère également de revoir la méthode de calcul de la MGS de façon à ce que le soutien de prix de marché résultant de l'application de mesures limitant l'expansion de la production intérieure soit exclu du calcul.

Dans la majorité des mémoires présentés, il est suggéré de réduire fortement et même d'éliminer les programmes de la catégorie ambrée, donc ceux inclus dans la MGS, sur une période transitoire. Certains en suggèrent l'élimination sur une durée de dix ans, d'autres, une réduction de 20 % pour la durée de l'Accord. Cependant, dans certains mémoires, on demande de conserver les catégories ambrées.

Dans le cas des programmes relevant de la catégorie bleue, certains suggèrent qu'ils soient maintenus. Dans le cas des mesures vertes, on demande d'harmoniser la politique agricole intérieure du Canada et la position du Canada à l'égard de la définition des programmes verts.

Par ailleurs, on mentionne la nécessité de définir ce qu'est une période de crise et de mettre sur pied un mécanisme pouvant agir en un tel cas.

| [Table des matières](#) | | [Accueil - Conférence](#) | | [Économie](#) | | [Accords commerciaux](#) |





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

2- Accès aux marchés

Table des matières

Page précédente

Page suivante

De façon générale, les mémoires soutiennent que l'un des objectifs fondamentaux de l'accès aux marchés consiste à faire en sorte que les exportations agricoles bénéficient du meilleur accès, tout en prenant en compte la nécessité de protéger les intérêts nationaux et les structures de mise en marché ordonnée. Certains croient que pour maintenir le système de mise en marché collective, le Canada devrait être intraitable concernant les pressions qui seront exercées par certains pays pour réduire les tarifs hors contingents tarifaires.

En particulier, le Canada devrait chercher à obtenir des possibilités d'accès optimal pour les exportations agricoles canadiennes, notamment dans les secteurs des céréales, des oléagineux, des légumineuses à grains, de la viande rouge, du sucre et des produits contenant du sucre. Il faudrait également intégrer les préoccupations relatives aux barrières limitant l'entrée des produits transformés dans les marchés d'exportation.

Certains croient que le Canada devrait proposer d'accroître l'accès aux marchés et de réduire les tarifs à l'importation seulement en contrepartie d'engagements d'autres pays en matière de discipline sur les subventions intérieures et d'exportation. Un équilibre est nécessaire entre l'accès accru aux marchés et la réduction des subventions à l'exportation.

D'autres s'inquiètent que la libéralisation du commerce des denrées n'incite les gouvernements à favoriser l'utilisation des barrières non tarifaires pour limiter l'importation des produits à valeur ajoutée et protéger leur industrie. À titre d'exemples, citons l'introduction d'une date de péremption rapprochée pour les eaux embouteillées, le dédouanement complexe et lent des produits périssables ou des analyses bactériologiques coûteuses sur des aliments qui ont déjà été soumis à des traitements thermiques pendant la fabrication.

Des intervenants craignent que les engagements d'accès aux marchés

ne soient diminués à la suite des fusions entre les grands distributeurs en alimentation dans le monde ainsi que de l'implantation de grandes entreprises de détail.

La participation du Canada au Groupe de Cairns suscite des opinions partagées. Certains croient que le Canada devrait plutôt s'associer à la position de l'Union européenne. D'autres estiment qu'en tant que membre du Groupe de Cairns, il devrait plutôt adopter une position très ferme en faveur de l'augmentation des accès et de la diminution des tarifs.

Accès minimums

Plusieurs mémoires soulèvent la question des accès minimums aux marchés étrangers. Des intervenants estiment qu'un grand nombre de pays ont utilisé toutes sortes de moyens pour se soustraire de leurs engagements d'offrir en l'an 2000 un accès minimum équivalant à 5 % de la consommation intérieure de 1986-1988. Ils croient que les modalités d'accès à ces contingents minimums relèvent souvent de pratiques administratives obscures et que les tarifs, souvent prohibitifs, qui s'appliquent à ces livraisons limitent sévèrement les importations.

À cet égard, de nombreux intervenants croient que tous les pays devraient s'engager à réellement offrir les 5 % d'accès minimum prévus à l'accord actuel et que chacun des pays qui a notifié des contingents tarifaires respecte ses engagements en comblant entièrement les accès. Certains ajoutent qu'il est inutile de procéder à un élargissement des accès minimums tant que tous n'auront pas offert réellement les 5 %, lesquels étaient attendus à la fin de la présente mise en œuvre.

On propose qu'afin de rendre l'accès aux marchés plus équitable pour tous les membres de l'OMC, le Canada ait comme objectif d'éliminer les accès minimums visant des pays spécifiques, tout en préservant sa capacité de désigner le segment du marché qui recevra les importations.

Des intervenants réclament une uniformisation des règles et de l'administration des contingents afin de faire en sorte que le niveau d'accès minimal soit réellement réalisable. Le Canada doit encourager l'établissement de règles transparentes, efficaces pour la gestion des accès minimums, et éliminer la lourdeur administrative.

Différentes recommandations précises ont été formulées :

- ◆ Réduire à zéro les tarifs qui s'appliquent aux engagements d'accès minimums de l'OMC.
- ◆ La réduction maximale ou l'élimination complète des tarifs autres que les tarifs intra et hors contingents tarifaires.
- ◆ Statuer si les importations des pays hors OMC doivent être comptabilisées dans le calcul des contingents tarifaires.
- ◆ Les négociations devraient permettre l'allocation des contingents tarifaires aux entreprises qui subissent des dommages causés par l'importation de produits, soit les transformateurs-exportateurs, selon leur part relative de fabrication.
- ◆ Échanger chaque kilogramme de matière grasse d'accès avec des pays avec lesquels le Canada veut développer des relations commerciales à long terme.
- ◆ Le Canada pourrait accepter, comme le préconise l'Union européenne, une ouverture graduelle et très limitée (2 % de plus) de l'accès aux marchés.
- ◆ La méthodologie de calcul de la consommation interne d'un produit devra être uniformisée et clairement établie afin de tenir compte de toutes les utilisations possibles de chaque ingrédient entrant dans la composition d'un produit.
- ◆ En tant que priorité, l'objectif de 5 % d'accès minimal fixé lors des négociations d'Uruguay doit être offert pour tous les produits agricoles pour lesquels des barrières non tarifaires ont été converties en équivalents tarifaires.
- ◆ Les contingents tarifaires devraient être établis à partir de chaque groupe de produits, tels le porc, le bœuf, les produits laitiers, le blé, l'orge et les oléagineux, et être disponibles pour tous les produits au sein de chaque groupe de produits.
- ◆ Les surcontingents tarifaires devraient être établis à un niveau qui garantisse un accès ne dépassant pas le niveau prévu pour le contingent tarifaire.
- ◆ En principe, au Canada, tous les accès actuels, supérieurs au niveau d'accès minimal, doivent être maintenus.
- ◆ Le principe devant guider la position canadienne est la réciprocité proportionnelle au marché.

Des mémoires soulignent l'existence d'anomalies d'accès entre le Canada et les États-Unis qui doivent être résolues. Par exemple, l'accès actuel qu'offre le Canada en ce qui concerne les œufs d'incubation et les poussins dépasse le volume d'accès de la période de base, tandis que l'accès qu'offrent les États-Unis en ce qui concerne le sucre raffiné canadien est bien inférieur aux niveaux d'accès historiques. En conséquence, ces intervenants croient que le Canada

devrait mettre un terme à l'entente bilatérale intervenue en juillet 1990 avec les États-Unis.

On estime que dans le cas des céréales, les oléagineux, le porc et leurs produits, le Canada devrait tenter d'obtenir des mesures accordant une parité d'accès pour les produits qui se concurrencent dans les marchés d'exportation. À titre d'exemple, le canola devrait profiter d'un accès équivalant à celui du soja et les produits dérivés du canola devraient profiter d'un aussi bon accès que la graine du canola elle-même. On devrait également mettre en place des mesures garantissant l'égalité d'accès aux formes non transformées et transformées d'un produit.

Tarifs

Plusieurs recommandations spécifiques se rapportent aux tarifs. En général, les intervenants semblent en faveur du maintien des tarifs. D'autres sont en faveur d'une diminution de façon très ordonnée. Outre ces considérations générales, les mémoires soulèvent également des questions plus précises.

Des intervenants recommandent que le Canada poursuive les ententes zéro pour zéro pour des produits intéressants dans des secteurs canadiens particuliers. Certains souhaitent maintenir les équivalents tarifaires à leur niveau actuel. D'autres croient que les équivalents tarifaires ne devraient pas être réduits avant que ne soient réglés les problèmes d'accès minimum et de subventions aux exportations.

Le nivellement des pics tarifaires est perçu comme étant inéquitable pour les pays ayant des tarifs élevés. Par contre, on recommande que le nivellement des pics se fasse sur une période transitoire.

Des mémoires voudraient que l'OMC soit plus vigilante et ne tolère plus que des pays changent le niveau de leurs tarifs consolidés intracontingents. Certains suggèrent que le Canada défende une réduction additionnelle des tarifs d'au moins 15 % par ligne tarifaire et de 36 % en moyenne, répartie en tranches annuelles.

Des intervenants recommandent que les marchés demeurent ouverts à tous sans tarification, dans la mesure où les réglementations des pays entre lesquels s'effectuent des échanges sont comparables.

Enfin, certains soulignent que la plupart des pays considèrent le sirop d'érable comme du sucre dans leurs listes tarifaires et le soumettent à la même protection tarifaire. Or, le sirop d'érable, par sa spécificité et sa valeur, ne constitue pas une menace pour la production sucrière de ces pays. En conséquence, le sirop d'érable ne devrait pas être soumis à des tarifs dans les pays étrangers.

| [Table des matières](#) | | [Accueil - Conférence](#) | | [Économie](#) | | [Accords commerciaux](#) |



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

3- Environnement

Table des matières

Page précédente

Page suivante

Les mémoires soumis reconnaissent l'importance des mesures visant à aborder la question environnementale. L'OMC ne dispose peut-être pas des outils nécessaires pour régler les problèmes écologiques, mais il existe néanmoins un lien entre ces problèmes et le commerce. Des préoccupations écologiques légitimes peuvent servir de prétexte à l'introduction de barrières commerciales déguisées qui ne profiteraient ni au commerce international ni à l'environnement. Le commerce ne doit pas se faire au détriment de l'environnement.

Le Canada devrait veiller à ce que le Comité du commerce et de l'environnement devienne un comité permanent de l'OMC et que les dispositions commerciales des accords internationaux sur l'environnement soient soumises aux disciplines de l'OMC. De façon générale, l'OMC devrait intégrer l'environnement de manière plus explicite. À cet égard, l'OMC pourrait s'inspirer de la structure de l'Accord nord-américain de coopération environnementale (ANACE).

Certains suggèrent cependant, qu'une fois les paramètres généraux définis dans l'Accord sur l'agriculture, on envisage une évolution en parallèle du dossier, un peu comme dans le cas de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Le respect de l'environnement par la sensibilisation et l'autoresponsabilisation des intervenants à tous les paliers est primordial. On doit s'assurer que les échanges commerciaux soient encadrés de manière à respecter l'environnement et la capacité de produire pour les générations futures.

Certains soulignent que pour satisfaire la demande mondiale des produits alimentaires tout en maintenant la qualité de l'environnement, il sera nécessaire d'utiliser de nouvelles techniques de production. L'adoption de ces techniques ne peut toutefois se faire sans formation.

Certains intervenants sont d'avis que l'écoétiquetage et les autres

applications des normes environnementales devraient relever du pouvoir disciplinaire de l'OMC et faire l'objet de sanctions aussi rigoureuses que les autres normes. Cependant, on note que s'il s'avérait nécessaire de considérer des dispositions commerciales liées à l'environnement, il faudrait que l'OMC élabore des règles précises pour empêcher l'utilisation abusive de ces mesures dans une optique protectionniste.

Plusieurs mémoires sont favorables au respect du caractère multifonctionnel de l'agriculture et à l'approche européenne en cette matière. Mais si le concept de multifonctionnalité venait à prendre une place importante dans l'accord, il y aurait un risque qu'une majorité de mesures adoptées soient invalidées au nom de la préservation de la multifonctionnalité.

| [Page d'accueil - Conférence](#) | | [Page d'accueil - Économie](#) | | [Accords commerciaux](#) |



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

4- Entreprises commerciales d'État

Table des matières

Page précédente

Page suivante

Les intervenants reconnaissent que le Canada a notifié toutes ses entreprises commerciales d'État (ECÉ) auprès du Conseil du commerce des marchandises de l'OMC, tel qu'il était exigé pour tous les membres.

Des intervenants croient que des pays tentent de faire inscrire la question des ECÉ à l'ordre du jour pour éviter de parler des véritables enjeux, comme les subventions à l'exportation et les accès minimums. Ils sont en désaccord avec ceux qui prétendent que des offices de commercialisation, même dirigés par des producteurs, seraient des ECÉ par le seul fait qu'ils tirent leur pouvoir d'une réglementation. Ils croient que ce n'est pas le statut des ECÉ qui devrait être contestable, mais plutôt leurs actions si ces dernières ont des effets de distorsion sur les marchés.

Plusieurs soulignent également l'importance de conserver nos outils de commercialisation. De plus, le Canada devrait tenter de faire adopter des règles qui confirmeraient clairement le droit des pays d'accorder à des offices de commercialisation le pouvoir de réglementer le volume de produits intérieurs mis en marché, de disposer d'un organisme de vente centralisé, de mettre en commun les profits et de s'assurer que ces organismes sont exemptés des règles commerciales.

Plusieurs croient qu'il faudrait étendre le débat à la question du pouvoir de l'ensemble des monopoles et des oligopoles, et non seulement au pouvoir des monopoles publics, puisque les distorsions de marché proviennent non seulement du secteur public, mais également du secteur privé.

Certains soutiennent que les effets de distorsions du commerce proviennent de la notion de monopole et non pas du type de propriété. On suggère donc d'orienter les négociations en visant les effets plutôt que la nature des organismes. Cependant, des intervenants croient que les sociétés d'État ne doivent pas concurrencer les entreprises exportatrices privées.

Dans un registre plus spécifique, certains dénoncent la pratique actuelle des embouteilleurs privés québécois qui vendent du vin de cépages en épicerie. Ils recommandent de mettre fin à la vente de vin en épicerie en rapatriant toute la vente de vin au Québec dans les succursales de la Société des alcools du Québec.

Toutefois, ces opinions ne sont pas partagées par ceux qui préconisent l'extension de la gamme des vins en épicerie en permettant à tous les producteurs de vins locaux et étrangers de pouvoir vendre leurs produits dans les commerces en alimentation.

De l'ensemble des mémoires reçus, les recommandations suivantes ressortent :

- ◆ Analyser tous les éléments générateurs de distorsions (tant privés que publics) lors des prochaines négociations de l'OMC.
- ◆ Concentrer le débat des entreprises commerciales d'État sur les mesures qui faussent réellement les échanges, plutôt que sur l'existence des ECÉ.
- ◆ Ne pas limiter la question des monopoles (oligopoles) aux seuls monopoles publics lors des prochaines négociations de l'OMC, puisqu'ils exercent autant, sinon plus, un pouvoir de marché.
- ◆ Le Québec doit aussi défendre le maintien des entreprises commerciales d'État et des offices de commercialisation soutenus par les producteurs.
- ◆ Revoir le rôle des sociétés d'État pour en faire des facilitateurs à l'exportation et non des exportateurs.

Enfin, certains soulignent que le libre marché devrait avoir préséance et être l'outil permettant le positionnement sur les scènes locale et internationale. On devrait encourager la sauvegarde de bonnes pratiques commerciales tout en développant une stratégie de libre marché.

[| Table des matières |](#) | [| Accueil - Conférence |](#) | [| Économie |](#) | [| Accords commerciaux |](#)





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© Gouvernement du Québec- 1997-98

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

5- Subventions à l'exportation

Table des matières

Page précédente

Page suivante

Il semble y avoir consensus concernant les subventions à l'exportation auprès des organismes et individus qui ont présenté un mémoire. Les intervenants reconnaissent que ces subventions causent des distorsions importantes sur les marchés. Aussi la majorité des organismes privilégient-ils l'élimination complète des subventions à l'exportation. On mentionne même qu'elle est un préalable à l'augmentation de l'accès aux marchés. Certains précisent également que cette élimination devra se faire sur une période transitoire afin de permettre aux intervenants de s'adapter.

On souligne également qu'il ne faut pas qu'une nouvelle définition des subventions à l'exportation, lors des prochaines négociations, compromette l'efficacité des organismes de commercialisation de produits agricoles. On mentionne également qu'il y aurait lieu de revoir la définition afin que seuls les fonds monétaires provenant du Trésor public soient considérés comme des subventions à l'exportation.

Enfin, une autre préoccupation soulevée est l'équité des aides obtenues. On souligne l'importance, pour la compétitivité de l'agriculture québécoise sur les marchés étrangers, que les producteurs bénéficient d'un niveau d'aide équivalant à celui des autres pays. Par ailleurs, on réaffirme la nécessité d'avoir des règles claires et transparentes à des fins d'équité.

Alors qu'en matière de subventions à l'exportation, il y avait plutôt consensus, en matière de crédits à l'exportation et de promotion à l'exportation, les commentaires sont plus polarisés. Certains sont en faveur de l'abolition des crédits à l'exportation, d'autres non. La quasi-totalité des intervenants en faveur du maintien des crédits à l'exportation relève l'importance d'établir des règles justes, transparentes et efficaces sur le plan international, afin que tous bénéficient des mêmes avantages.

À cet effet, on suggère, entre autres, de limiter la période

d'amortissement d'un prêt à la durée de vie du produit, d'interdire l'octroi de subventions pour les taux d'intérêt, d'exiger des primes pour les cautions et les assurances et d'habiliter les gouvernements à accorder un crédit direct ainsi que des garanties et de l'assurance.

Par ailleurs, une analyse s'impose pour les programmes gouvernementaux de promotion des exportations et d'aide alimentaire afin qu'ils ne constituent pas des subventions à l'exportation déguisées.

| [Table des matières](#) | | [Accueil - Conférence](#) | | [Économie](#) | | [Accords commerciaux](#) |



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

6- Normes sanitaires et phytosanitaires

Table des matières

Page précédente

Page suivante

Tous reconnaissent que les normes sanitaires et phytosanitaires peuvent devenir des barrières non tarifaires et qu'elles doivent être fondées sur des données scientifiques. On mentionne également que plusieurs pays utilisent ces mesures pour faire obstacle au commerce et que le Canada doit reconnaître que, pour certains secteurs, l'élimination de cette forme de barrières exige une priorité aussi grande que l'élimination des tarifs.

Certains demandent d'intégrer le principe de priorité de la protection de la santé humaine, de la santé animale et de la préservation des végétaux sur la liberté de commerce dans l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). À cet égard, ils demandent l'adoption d'une règle de précaution fondée sur l'application du doute raisonnable lorsque l'évaluation scientifique des risques ne permet pas d'établir l'évidence d'innocuité des produits et des technologies utilisés pour la production et la transformation des produits bioalimentaires.

Certains reconnaissent que l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires fonctionne bien, mais suggèrent cependant quelques améliorations :

- ◆ Ajouter à l'Accord de l'OMC des dispositions qui obligeraient les pays à accepter des normes internationales en matière de résidus et d'homologation des pesticides.
- ◆ Adopter une rédaction plus claire en ce qui concerne les équivalences qui obligeraient les pays à permettre des importations quand la protection relative à la sécurité des aliments offerte par les programmes d'inspection du pays exportateur est au moins équivalente à celle de l'importateur, même si la démarche suivie est différente.
- ◆ Améliorer les dispositions destinées à assurer la résolution rapide des problèmes découlant de l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires.

- ◆ Conclure une entente dans le cadre de l'OMC sur la délivrance et l'arbitrage de licences qui garantiraient aux expéditeurs de fruits et de légumes frais l'accès à un mécanisme de règlement des différends, efficace et comparable dans tous les marchés.
- ◆ S'assurer que les règlements relatifs à l'importation et les autres restrictions commerciales sont appliqués de façon uniforme pour tous les exportateurs expédiant des marchandises dans un pays.

On souligne également que le Canada doit demander à conserver ses règles sur les conteneurs de produits en vrac et la vente en consignation, qui sont conformes aux obligations relatives au traitement national de l'OMC.

Plusieurs soulèvent également la nécessité de compléter les normes sanitaires et phytosanitaires de référence internationale, afin d'harmoniser les règles. De plus, d'autres suggèrent de mettre en place des systèmes intégrés d'assurance-qualité basés sur les principes d'analyse de risque, incluant un mécanisme de traçabilité des produits.

Organismes génétiquement modifiés

Concernant plus spécifiquement les organismes génétiquement modifiés (OGM), certains demandent qu'on adopte des mesures qui garantiront que la science constitue la base sur laquelle les pays évaluent le caractère acceptable des produits OGM et que les exigences relatives à l'étiquetage ne constituent pas une barrière non tarifaire au commerce.

D'autres demandent que soient ajoutées des dispositions au sujet de la certification des produits bioalimentaires, de manière à donner toute l'information nécessaire au pays importateur pour faire un choix éclairé, conforme aux besoins et aux valeurs de sa population et sous réserve que : la certification repose sur des normes internationales; qu'elle concerne directement ou indirectement la protection de la santé humaine, animale et la préservation des végétaux; qu'elle donne une information complète sur la composition, les méthodes de production et de transformation ainsi que la provenance des produits; qu'elle soit établie sur des bases objectives et sous contrôle public.

Pour certains, le sujet des OGM devrait être traité dans le cadre de

l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, alors que pour d'autres, il doit faire l'objet d'un accord différent. Par ailleurs, on soulève l'importance d'exiger une action rapide pour l'établissement de telles règles, puisque dans certains pays, les brevets délivrés pour des OGM sont nombreux.

À ce sujet, d'autres ajoutent que les bases scientifiques devront être bien définies et prendre en compte des effets à moyen et long terme, tant pour les OGM que pour les autres produits. De plus, on demande d'obliger les sociétés à fournir immédiatement des données scientifiques complètes afin de permettre l'utilisation sans danger des OGM. Certains demandent qu'il y ait primauté du Protocole sur la biosécurité et de la Convention sur la diversité biologique sur la liberté de commerce, de manière à ce que tout OGM ou produit dérivé reçoive du pays importateur un certificat d'entrée avant d'être autorisé sur un territoire national. De plus, tout pays importateur aurait le droit de refuser l'entrée d'un OGM ou d'un produit dérivé à partir d'une analyse de risques fondée sur des bases scientifiques ou sur la base d'un doute raisonnable, lorsque l'évidence scientifique d'innocuité et de non-risque pour la préservation des espèces vivantes n'est pas concluante.

On suggère aussi que tout pays importateur ait le droit d'intégrer les impacts socioéconomiques dans son évaluation des risques encourus par l'introduction sur son territoire d'un OGM ou d'un dérivé et qu'il devrait être en droit d'exiger des compensations financières à titre de réparations lorsqu'il y a des dommages à la biodiversité. On demande également que tout pays qui refuse l'entrée d'un OGM ou d'un dérivé ait le devoir de démontrer que ledit organisme constitue une menace pour la biodiversité et la biosécurité et que le refus d'entrée ne soit pas motivé par un protectionnisme commercial.

Les opinions sont partagées, à savoir si l'on doit chercher à augmenter ou non la souveraineté des pays en matière de normes sanitaires et phytosanitaires. Pour certains, le fait d'accorder le droit aux pays d'établir des normes supérieures aux normes internationales peut donner lieu à l'instauration de barrières non tarifaires. Pour d'autres, il est important qu'un nouvel accord reconnaisse et renforce la souveraineté de tout pays en matière de législation et de réglementation sanitaires et phytosanitaires, en autant qu'elles soient fondées sur des bases scientifiques et sur la notion de doute raisonnable lorsqu'il est difficile d'établir une preuve scientifique. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne les OGM et leurs dérivés en raison du manque de connaissances au sujet des risques potentiels qu'ils comportent pour la santé humaine et animale ainsi que pour la biodiversité.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire

Table des matières

Page précédente

Nous avons regroupé dans cette section les différents sujets abordés par les intervenants qui n'ont pas été traités à l'intérieur des sections précédentes.

7- Autres sujets

Limitation des exportations

Un point soulevé par certains intervenants concerne les limitations imposées aux importations par certains pays. À cet effet, on suggère :

- ◆ de définir clairement les circonstances dans lesquelles des restrictions ou des interdictions des exportations sont permises et la durée permise de telles mesures;
- ◆ d'exiger qu'une restriction ou interdiction ne réduise pas la proportion des exportations par rapport à la réserve nationale du produit, à un niveau en dessous de la proportion moyenne des exportations par rapport à la réserve nationale au cours d'une période représentative récente;
- ◆ d'interdire l'utilisation des taxes à l'exportation pour isoler les prix nationaux des augmentations touchant les prix internationaux.

Commerce et normes du travail

À cet effet, on suggère l'établissement d'un lien consultatif solide entre l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation internationale du travail. Ce lien est d'autant plus important que la libéralisation des échanges commerciaux internationaux a fait ressortir l'absence de normes de travail fondamentales dans certains pays.

Clause de paix et clause de sauvegarde

Au sujet de la clause de sauvegarde, il est recommandé d'exiger de modifier la clause de sauvegarde spéciale pour la rendre plus fonctionnelle. Elle est, de l'avis de certains, trop restrictive et pratiquement inutilisable.

En ce qui concerne la clause de paix, certains recommandent d'en négocier la prolongation pour toute la durée du prochain accord, afin que les pays ne puissent exiger des compensations contre les mesures vertes en vertu de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

Politique sur la concurrence

Certains ne sont pas en accord avec le gouvernement canadien quant à son utilisation peu fréquente des mesures antidumping. Ils estiment que les mesures antidumping sont un outil essentiel et qu'elles ont permis de protéger notre marché contre les importations vendues à des prix dérisoires.

Ils craignent qu'en délaissant les mesures antidumping au profit de lois sur la concurrence, de nouvelles et nombreuses barrières protectionnistes risquent de se dresser, lesquelles prendraient la forme de mesures contre la concurrence. Ils ajoutent qu'actuellement, une législation sur la concurrence ne permet pas de résoudre efficacement les problèmes associés aux importations à prix dérisoires, réglés par les mesures antidumping.

Ils soulignent qu'avant de songer à éliminer les mesures antidumping, il faudrait d'abord bien comprendre le rôle joué par la politique sur la concurrence dans le nouveau contexte commercial mondial. Il faudrait aussi s'assurer que d'autres mesures efficaces de sauvegarde contre les pratiques d'établissement des prix abusifs ou contre le dumping d'autres pays puissent nous protéger contre les effets néfastes des prix

dérisoires des importations canadiennes. À titre d'exemple, le programme américain de réexportation de sucre est cité.

Portée des négociations

Des mémoires ont également présenté des opinions quant à la portée et à la conduite des négociations. Certains suggèrent que, dans le but d'obtenir des résultats sensés et équilibrés, le Canada milite pour que les négociations agricoles se tiennent dans le cadre d'une série complète de négociations de l'OMC. D'autres soutiennent qu'il ne devrait pas avoir une stratégie défensive comme lors des dernières négociations.

Des intervenants estiment que le Canada doit tenter d'obtenir un accord reflétant l'équité et la réciprocité en assurant l'élaboration de règles précises et exécutoires relatives aux engagements des pays, afin d'éviter les disparités des niveaux d'engagements.

Certains estiment que, lors de la prochaine ronde de négociations, le gouvernement canadien devrait rechercher, en tout premier lieu, la réduction des subventions directes à l'exportation et la clarification des différentes dispositions de l'entente actuelle, afin qu'en toute équité, le secteur agroalimentaire canadien puisse avoir la contrepartie de ce à quoi il a consenti en termes de libéralisation du commerce. Le Canada devra cependant développer une position équilibrée qui respecte les exigences des productions contingentées et celles des productions fortement axées sur l'exportation.

Certains sont d'avis que le gouvernement canadien devrait chercher à obtenir le respect des engagements pris par les autres pays. Plusieurs ont fait remarquer que le Canada manquait de combativité à ce sujet.

Des intervenants croient que l'on devrait créer à l'OMC un comité sur le commerce et les enjeux sociaux. Ce comité traiterait des questions touchant la compatibilité entre l'OMC et les autres accords sociaux ainsi que les effets de la libéralisation du commerce sur les sociétés et les effets des politiques sociales intérieures sur la libéralisation du commerce.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Québec 

© [Gouvernement du Québec- 1997-98](#)



Bibliothèque nationale
du Québec

COLLECTION DES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES du gouvernement du Québec

Lien externe à la publication

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur